



Info Dom N°85

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

➤ PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Interne.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide du mode de publicité des actes réglementaires par voie électronique sur le site de la commune.

La proposition du maire sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

➤ APPROBATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires qui se partagent 12 838 actions*

Chaque année l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

**Pour le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social.*

Le conseil municipal a approuvé la répartition proposée.

➤ RESOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX EN FAVEUR DE LA RURALITE

L'Association des Maires Ruraux de France a élaboré une résolution composée de 100 propositions qui visent à rétablir ou renforcer la place des territoires ruraux dans la politique globale du gouvernement par exemple :

- FINANCES : Supprimer l'écart de dotations et de considération entre ruraux et urbains dans toute l'action publique pour un aménagement équilibré du territoire
- SANTE : Accélérer la formation, le recrutement des médecins et leur déploiement dans le monde rural.
- Renverser les processus d'éloignement et de fermeture des services d'Urgences et alléger par la même le surcharge des services de secours (Pompiers, SAMU, SMUR...)
- ECOLE : Plafonner le nombre d'élèves dans les classes multi niveaux
- JUSTICE : Nommer partout et en accessibilité effective, des conciliateurs de Justice sur les territoires ruraux, pour aider les maires dans leur mission de médiation (exemple : conflit de voisinage, litige entre locataires et bailleurs, etc.)...

Le conseil municipal soutient l'ensemble du contenu de cette résolution.

➤ **CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN COMMUNE/ASSOCIATION (FOYER RURAL) EN VUE DE L'OBTENTION DE SUBVENTIONS PUBLIQUES**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, doit justifier du bon usage des deniers publics et s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques respectent le pacte républicain. Il sera donc demandé un engagement sur l'honneur aux différentes associations subventionnées et notamment au Foyer Rural.

➤ **ACHAT OU LOCATION D'UN SECOND DEFIBRILLATEUR**

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, a l'obligation d'anticiper les dangers notamment en matière d'accès aux défibrillateurs conçus pour une utilisation par le grand public. Il a la responsabilité de mettre en place les dispositifs adaptés d'installation et d'entretien des équipements mais aussi d'information du public.

Le village est déjà équipé d'un défibrillateur installé dans le hall d'entrée de la mairie. Un second sera installé au Piroué au niveau du centre équestre.

La société CARDIO COURSE a été retenue. Valeur de l'achat 1 495€

➤ **ADHESION A TEAM VIEWER**

Pour permettre un temps de travail optimisé, le télétravail a été mis en place.

Ceci ne peut se faire qu'en utilisant un logiciel qui permet d'accéder à l'ordinateur à distance. Grâce à cet outil, la secrétaire peut intervenir selon les besoins de la commune La Société Team Viewer propose un abonnement annuel de 358,80 €.

Notre secrétaire travaillant aussi pour la commune d'Arraye-et-Han, cette dernière accepte de participer pour moitié aux frais de l'abonnement.

➤ **CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU SERVICE AUX COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Pour la deuxième année consécutive, le conseil municipal a décidé de signer pour l'année 2022 la convention avec le service de réinsertion des espaces verts de la Communauté de Communes.

INFORMATIONS DIVERSES :

- la gendarmerie nationale effectuera une permanence mardi 5 juillet de 15 h 00 à 17 h 00, salle du conseil où pourront être accueillis les habitants de Dommartin et des communes alentour. Il sera possible de déposer des plaintes, faire état des conflits de voisinage, de doléances diverses...

Compte tenu des nouveaux horaires d'accueil à la gendarmerie de Champenoux (lundi et samedi matin) pour l'accueil du public, ce genre d'accueil décentralisé dans les mairies sera renouvelé.

- désormais, chaque particulier peut instruire une autorisation d'urbanisme (saisine par voie électronique) auprès du service instructeur du bassin de Pompey. Elle sera ensuite transmise au maire de la commune qui a seul la faculté de la signer si elle est conforme aux règles d'urbanisme.

- une association départementale CPEPESC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol des Chiroptères) informe qu'elle effectuera des recherches de nuit sur la commune du 8 au 13 juillet 2022.

- travaux réalisés selon les prévisions du budget primitif 2022 : pose des 80 ampoules led ; pose d'un nouveau chauffe-eau dans la cuisine ; pose du columbarium au cimetière. Mardi 5 juillet : pose des nouveaux rideaux salle des fêtes.

- dans l'attente par la Préfecture des réponses à nos demandes de subventions (ampoules led et travaux de trottoirs rue Mistral), seul le changement d'éclairage a été effectué. La subvention de 9219 € du conseil départemental est acquise.

- Le travail se poursuit avec la Direction Départementale des Territoires pour réécrire une nouvelle cartographie des zones inondables. Travail en collaboration avec la Comcom qui dispose de la compétence "Gemapi" et de l'Etablissement Public Territorial de Bassin pour savoir qui prend en charge les études et relevés du géomètre. Dès publication des résultats, une réunion publique des résidents des zones concernées sera programmée.

- Les travaux de redressement des poteaux Enedis rue Frédéric Chopin, fortement inclinés vers la voie verte, vont enfin être entrepris le 11 juillet par une entreprise sous-traitante.

- Le projet de transformateur par Enedis et son sous-traitant, qui devait être installé rue Verlaine, à proximité du carrefour avec les rues Eluard et Baudelaire, est abandonné. Ce projet avait été esquissé en l'absence totale de concertation avec la commune. Un autre transformateur pourrait être installé sur la placette rue Paul Eluard, en remplacement de l'actuel poste. Mais aucun projet définitif n'est établi. La commune a demandé à ce que cette opération se passe en concertation.

Il s'agit de renforcer et d'équilibrer le réseau de distribution compte tenu des nouvelles constructions de ces dernières années.

- les barrières arrachées au printemps par un gros engin de transport sur le pont du ruisseau du Moulin, en bas de la rue Jules Verne, vont être remplacées après passage d'un expert et accord des assureurs respectifs.

- La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de l'intercommunalité a fait un premier bilan depuis la fusion des deux intercommunalités en 2017. La prise de compétence scolaire entraîne une augmentation substantielle de la charge financière, ce qui conduira soit à augmenter la fiscalité intercommunale, soit à réduire le montant de l'allocation de compensation qu'elle verse aux communes. A déterminer à l'automne.

- Le Préfet a pris, comme convenu, un arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Nancy (concernant les collèges), cette compétence étant transférée au conseil départemental.

-Monsieur le maire fera une demande auprès des anciens combattants pour que la cérémonie du 11 novembre 2022 se déroule à Dommartin-sous-Amance.

-Les riverains de la rue Paul Verlaine (secteur allant du rond-point au carrefour Verlaine/Eluard/Baudelaire) sont invités à discuter sur place des problèmes de stationnement soulevés par certains d'entre eux. Rendez-vous vendredi 8 juillet à 18h30 sur site.

Une famille dommartinoise accueille depuis trois mois une famille ukrainienne (une maman et son fils collégien). Cette famille va être logée par la Préfecture dans un appartement d'une commune voisine de la métropole.

Les personnes pouvant effectuer un don peuvent contacter la secrétaire de mairie (téléphone, mail...) et/ou un(e) élu(e) pour effectuer un dépôt en mairie (salle des fêtes ou du four à pain). Ces dons seront acceptés jusque fin juillet et transportés par des bénévoles au fur et à mesure.

L'appartement étant sommairement meublé, la famille a besoin de :

- Mobilier : une machine à laver, un canapé 2 places, 1 fauteuil, petite table et chaises pliantes, téléviseur + meuble, étagère format bibliothèque, bureau avec chaise, table à repasser avec fer.
- Epicerie : conserves, huile, sucre et tous produits alimentaires secs.
- Hygiène : détergents, lessive.
- Vêtements : Femme (165cm) et adolescent (170cm), Chaussures pointure 41 (garçon) 38 (femme).
- Matériel scolaire divers.
- Divers : jardinières, petit matériel de jardinage.